

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif, que je vous soumetts pour 1999, est présenté en M 14 par nature avec un croisement fonctionnel issu de la dernière nomenclature publiée au journal officiel du 10 novembre 1998.

Ce budget peut être arrêté en équilibre à 6,891 milliards de francs en mouvements budgétaires total et à 5,704 milliards de francs en dépenses réelles. A titre de comparaison, le budget 1998 s'élevait globalement à 6,509 milliards de francs et à 5,391 milliards de dépenses réelles, ce qui correspond à une croissance de 5,8 %.

Le budget pour 1999 se décompose en une section de fonctionnement équilibrée à 4321,5 MF, soit 195,1 MF (+ 4,7 %) de plus qu'en 1998 (4 126,4 MF), et une section d'investissement équilibrée à 2 569,4 MF, soit 186,4 MF (7,8 %) de plus qu'en 1998 (2 383 MF).

En fonctionnement, les recettes réelles seraient de 4 092,4 MF en hausse de 6,16 % par rapport à 1998 (3 855 MF). Elles intègrent, cette année, les recettes attendues du péage du tronçon nord du périphérique (78 MF). Par ailleurs, le produit fiscal a été estimé à 2 482,5 MF en hausse de 105 MF par rapport à 1998. Cette estimation est calculée en l'état de connaissances de l'évolution des bases au moment de l'établissement du projet de budget. Les taux de la fiscalité seront déterminés de façon précise au moment de la notification officielle des bases par les services fiscaux en mars prochain ; ils ne devront pas augmenter plus que l'inflation prévue par le projet de loi des finances (1,3 %).

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient de 3 375 MF, en hausse de 2,9 % par rapport à 1998 (3 279,5 MF). Elles tiennent compte du transfert des sapeurs-pompiers au service départemental d'incendie et de secours et de l'exploitation directe du tronçon nord du périphérique. En dehors de ces spécificités, l'évolution des charges de fonctionnement a été resserrée à 0,6 %.

Les services de la Communauté urbaine devront rechercher toutes sources d'économie pour permettre la prise en charge du fonctionnement des projets nouveaux. C'est la condition pour que l'effet de ciseaux entre dépenses et recettes soit maîtrisé et que l'autofinancement brut de l'investissement s'améliore. En 1999, il ressort à 717 MF au total. L'épargne nette, c'est-à-dire l'autofinancement après remboursement du capital de la dette, passe de 119 MF à 212 MF garantissant ainsi la santé financière de la communauté urbaine de Lyon et permettant d'augmenter l'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 2 329,1 MF avec 1 567 MF pour l'investissement opérationnel, soit près de 175 MF (12,5 %) de plus qu'en 1998. La particularité réside dans l'approche des projets d'investissement en crédits de paiement. En effet, seuls les montants qui seront effectivement payés en 1999 ont fait l'objet d'une inscription budgétaire, puisque vous serez sollicités au printemps prochain pour la mise en place de la programmation pluriannuelle et des autorisations de programme. Ce mode d'organisation financière nous permettra une meilleure connaissance de l'échéancier de réalisation de nos projets et favorisera une meilleure adéquation entre prévision et réalisation.

Le budget 1999 s'inscrit dans cette logique et respecte toutes les décisions prises par l'assemblée et toutes les priorités données par le plan de mandat.

Pour financer l'investissement, le programme d'emprunt à long terme a été limité à 657 MF, en attendant que le montant du "rachat" du TNP soit fixé.

Une synthèse chiffrée du budget 1999 figure dans le tableau n° 1, un commentaire détaillée par section vous est présenté ci-dessous.

- Budget primitif 1999 - budget principal - synthèse générale - (en MF) - tableau n° 1 -

Libellés	Budget primitif 1988	Propositions 1999	Evolution 1999-1998
Recettes réelles de fonctionnement	3 855,058	4 092,410	6,16 %
dont fiscalité directe,	2 377,100	2 482,458	4,43 %
dont compensations, DGF, TEOM	1 182,970	1 167,200	- 1,33 %
total des mouvements d'ordre	271,327	229,090	
total des recettes de fonctionnement	4 126,385	4 321,500	4,73 %
Dépenses réelles de fonctionnement	3 279,529	3 375,011	2,91%
dont subventions	899,950	1 187,710	31,98 %
dont masse salariale	1 084,704	821,745	- 24,24 %
total des mouvements d'ordre	614,856	589,488	- 4,13 %
virement à la section d'investissement	232,000	357,000	53,88 %
total des dépenses de fonctionnement	4 126,385	4 321,500	4,73 %
Autofinancement brut	575,529	717,399	24,65 %
remboursement du capital de la dette + ICNE	456,595	494,988	8,41%
Epargne nette	118,934	212,411	87,00 %
recettes réelles d'investissement	1 536,118	1 611,672	4,92 %
dont emprunt long terme	813,000	657,000	- 19,19 %
total mouvements d'ordre entre sections	594,856	589,488	- 0,90 %
mouvements d'ordre interne à la section	20,000	11,236	
virement de la section de fonctionnement entre section	232,000	357,000	53,88 %
(21) total des recettes d'investissement	2 382,977	2 569,397	7,82 %
dépenses réelles d'investissement	2 111,647	2 329,071	10,30 %
dont investissements opérationnels	1 392,628	1 566,944	12,52 %
total des mouvements d'ordre entre sections	271,327	229,090	
total des mouvements d'ordre interne à la section		11,236	
(23) total des dépenses d'investissement	2 382,974	2 569,397	7,82 %
total du budget primitif	6 509,359	6 890,897	5,86 %

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT -

- Les recettes -

1° - Les recettes réelles -

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 092,410 MF, soit une progression de 6,16 % par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif 1998.

Seules les recettes présentant un caractère certain sont inscrites au budget primitif, dans le respect des règles de prudence et de sincérité.

Les 227,352 MF de recettes supplémentaires attendues proviennent principalement du produit de la fiscalité directe locale (+ 105,358 MF), de la recette du péage du tronçon nord du périphérique (+ 78 MF), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+ 15,5 MF), de la redevance pour incinération des ordures ménagères (+ 10,6 MF) et de la participation de l'Etat aux emplois jeunes (+ 11,960 MF).

Ajusté en fonction de l'estimation des bases et des éléments du projet de la loi de finances, le produit de la fiscalité directe, attendu en 1999, croît de 4,43 % pour atteindre 2 482,458 MF.

La prévision des compensations fiscales arrêtée à 167,036 MF, en recul de 18,56 % par rapport à l'année précédente, témoigne de la réduction de la compensation de la taxe professionnelle de l'ordre de 23 MF, résultant des dispositions du projet de la loi de finances applicables à la Communauté urbaine, dans son état au moment de la préparation budgétaire.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devrait progresser de 3,6 %, à taux constants, et, en conséquence, être porté à 445,5 MF.

Du fait de la garantie de progression minimale dont bénéficie la Communauté urbaine, l'évolution de la dotation globale de fonctionnement en 1999 devrait au moins être de 1,25 % et représenter 554,700 MF.

Dans le domaine de la propreté, en matière de collecte sélective, la société Eco-Emballages subventionne la communauté urbaine de Lyon tant pour les efforts consentis en matière de communication que pour les actions sur le terrain. En 1999, le soutien à la tonne triée représenterait 9,741 MF, soit une progression de 17,49 %. La valorisation énergétique des déchets sera également subventionnée à hauteur de 5 MF dont 2 MF pour l'usine d'incinération Lyon-nord.

Le produit des ventes de papier, carton et aluminium a été arrêté à 0,809 MF sur la base des résultats 1998.

Une redevance d'incinération des ordures ménagères est versée par les "clients" de l'usine sud. Le syndicat Rhône-Isère a recontracté avec la Communauté urbaine en 1998, ce qui explique une recette prévisible de 20,600 MF pour 10 MF seulement inscrits en 1998.

Les recettes liées à la vente d'électricité produite par l'usine Lyon-sud subiront une baisse due à la suppression de la TVA sur ce type d'opération. Elles devraient s'établir à 8,2 MF. En ce qui concerne la vente de chaleur, la Communauté urbaine compte fournir en tout à la société PRODITH et aux laboratoires Aguetant 140 000 Mwh pour un montant de 15,250 MF. Le produit de la vente de vapeur est estimé, quant à lui, à 2,300 MF.

Les réfections de tranchées de voirie représentent 48 MF de travaux facturés aux entreprises et aux particuliers. La deuxième source de recettes dans ce secteur provient de la redevance d'occupation du domaine public et des locations liées au réseau mutualisé de télécommunication, soit 3,705 MF.

Les subventions de l'Etat, dans le cadre du développement social urbain et de la mise en place d'observatoires de la demande et des flux de logements, représentent 5,220 MF. De plus, 5,431 MF seraient versés par les communes concernées par ces opérations.

Les excédents de clôture de ZAC rapporteraient, en 1999, 13,276 MF dont 4,057 MF concernent la ZAC "du Tonkin" à Villeurbanne, 0,581 MF la ZAC "du Chater" à Francheville, 0,333 MF la ZAC "des Basses Barolles" à Saint Genis Laval, 5,693 MF la ZAC "du Centre-Ville" à Vaulx en Velin, 1,574 MF la ZAC "des Marronniers" à Fontaines sur Saône.

Pour ce qui est de la gestion du patrimoine communautaire, les loyers des baux à construction de la ZAC "de Gerland" s'élèveraient à 1,270 MF en progression de 5 % par rapport à 1998. D'autres opérations foncières seront programmées : l'achat, par la ville de Lyon, d'un terrain pour le parc de Gerland (5 MF), la vente du dépôt de tramways à Saint Priest dans le secteur central de la porte des Alpes (3 MF).

Les prestations de la direction de l'urbanisme appliqué en matière d'instruction des permis de construire pour le compte de la ville de Lyon, au titre de l'année 1998, s'élèveraient à 4,3 MF.

Les participations attendues du Département, dans le cadre de la réalisation de travaux par la SNCF pour les échangeurs du tronçon nord du périphérique, s'établiraient à 8,8 MF.

L'augmentation de 29 % du produit des loyers du domaine privé correspond au crédit-bail consenti à la société CIBEVIAL, pour l'abattoir de Corbas.

2° - Les mouvements d'ordre -

En M 14, les subventions et fonds de concours versés par la Communauté urbaine sont imputés en section de fonctionnement et peuvent faire l'objet d'un étalement, c'est-à-dire qu'ils sont financés par la section d'investissement et ce pour 205,880 MF en 1999, soit 42,237 MF de moins qu'en 1998.

- Budget primitif 1999 - budget principal - recettes de fonctionnement (en MF) - tableau n° 2 -

DIRECTIONS	Budget primitif 1998	Propositions 1999	Variation 1999-1998
Communication	2,967	0,750	-74,72%
- subvention pour la collecte sélective	2,967	0,750	
Direction générale des services	0,552	1,042	ns
dont :			
- assemblée communautaire	0,467	0,557	19,27%
- service juridique et contentieux	0,085	0,485	
Direction des systèmes d'information et de télécommunication	0,284	0,280	- 1,41 %
Délégation générale aux services urbains et à la proximité	0,600	0,740	23,33 %
Ressources humaines	15,580	24,267	55,76 %
dont :			
- fonds de compensation du supplément familial de traitement	4,950	4,950	0,00 %
- participation de l'Etat aux contrats emploi solidarité et emplois ville	8,400	6,607	- 21,35 %
- participation de l'Etat aux emplois jeunes		11,960	
Finances et contrôle de gestion	3 607,587	3 764,721	4,36 %
dont :			
- fiscalité directe locale estimée	2 377,100	2 482,458	4,43 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères	430,000	445,500	3,60 %
- compensations fiscales estimées	205,100	167,036	- 18,56 %
- dotation globale de fonctionnement	547,870	554,700	1,25 %
- redevance EDF	17,000	16,000	- 5,88 %
- redevances des parcs de stationnement	11,266	13,099	16,27 %
- reversement des BA pour charges de structure	3,950	3,950	0,00 %
- réduction du capital de la SEMIFAL	10,000	15,300	53,00 %
Logistique et bâtiments	17,877	17,559	- 1,78 %
dont :			
- centre d'échanges de Lyon-Perrache	16,810	16,100	- 4,22 %
- concessions des cimetières	0,982	0,983	0,15 %
Propreté	49,865	60,062	20,45 %
dont :			
- vente de chaleur et vapeur	18,110	17,600	- 2,82 %
- vente d'électricité	10,990	8,200	- 25,39 %
- redevance des déchèteries	1,356	1,650	21,68 %
- redevance pour incinération des ordures ménagères	10,000	20,600	106,00 %
- collecte sélective	7,559	9,800	29,65 %

- valorisation énergétique (subvention à l'usine Lyon-nord)		2,000	
---	--	-------	--

Voirie	50,780	52,683	3,75 %
dont :			
- tranchées	48,050	48,000	- 0,10 %
- remboursements des compagnies d'assurances	0,620	0,620	0,00 %
- RMT (redevance, location , remboursements divers)		3,705	
Incendie et secours	6,303		ns
dont :			
- centre de formation	3,000		
- remboursement de sinistres	1,897		
- rétributions de services et interventions externes	0,446		
- interventions hors Communauté	0,760		
- subvention de l'Etat pour l'action dans les quartiers difficiles	0,200		
Développement urbain	55,393	39,429	- 28,82 %
dont :			
- participations pour le logement social	1,778	2,021	13,67 %
- participations pour le développement social urbain	6,138	7,383	20,28 %
- prestations DUA - ville de Lyon	4,200	4,300	2,38 %
- participation d'équilibre aux bilans de ZAC	23,438	13,276	- 43,36 %
- vente du dépôt tramways à Saint Priest	13,320	3,000	- 77,48 %
- vente du terrain de l'entrepôt Michelin à la ville de Lyon		5,000	
Mission grands projets	9,050	86,800	859,12 %
dont tronçon nord du périphérique :			
- participations pour la construction d'échangeurs	8,200	8,800	7,32 %
- participations pour les déviations de réseaux	0,850		
- régie du périphérique		78,000	
Action foncière	38,220	44,077	- 15,32 %
dont :			
- location des immeubles	17,100	22,090	29,18 %
- produits des cessions d'immobilisations	20,000	20,000	
total des mouvements réels	3 855,058	4 092,410	6,16 %
total des mouvements réels hors DIS			
hors régie du TNP	3 848,755	4 014,410	4,30 %
mouvements d'ordre	271,327	229,090	- 15,57 %
- amortissement des subventions reçues	23,210	23,210	0,00 %
- charges à étaler	248,117	205,880	- 17,02 %
total du budget	4 126,385	4 321,500	4,73 %

- Les dépenses -

1° - Les dépenses réelles -

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 375,012 MF. Le budget primitif 1999 présente plusieurs caractéristiques :

- il n'intègre pas les crédits de fonctionnement de la direction incendie et secours dont les compétences sont transférées au service départemental d'incendie et secours à compter du 1er janvier 1999 : 60,562 MF avaient été consacrés à ce poste par la Communauté urbaine en 1998,
- la subvention à apporter au service départemental d'incendie et de secours, fixée en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, s'élèvera à 366,505 MF,
- l'exploitation en régie du tronçon nord du périphérique devrait se poursuivre jusqu'au mois de mars 1999 : 10,191 MF ont été inscrits à ce titre. Le marché en cours de consultation, pour reprendre la gestion du péage à partir du second trimestre, a été provisionné à hauteur de 45,469 MF.

En neutralisant ces trois points, on constate que les dépenses de fonctionnement sont inscrites avec une augmentation de 0,58 % par rapport au budget primitif 1998, ce qui impliquera une rigueur accrue dans la gestion budgétaire en 1999. Ce resserrement des dépenses a été largement inspiré par la volonté de mieux faire cadrer prévisions et réalisations de crédit et de favoriser le soutien à l'économie par l'investissement.

Certains axes privilégiant le rayonnement de l'agglomération au niveau national et international ont toutefois été renforcés : promotion des actions économiques de la Communauté urbaine (2 MF), achat d'espaces publicitaires dans les milieux sportifs (3 MF), interventions par le biais d'EURONEWS (2,3 MF), fédération et implication forte dans un réseau de villes des grandes zones urbaines de la région Rhône-Alpes (0,662 MF), coopération décentralisée avec le Burkina-Faso, le Vietnam, le Chili, l'Amérique Centrale (1,330 MF).

De même, les actions de la Communauté urbaine sur le tissu économique de l'agglomération bénéficient d'un budget en forte croissance (+ 71 %). Sur les 36,932 MF qui lui seront réservés, on peut retenir trois thèmes principaux :

- l'animation territoriale qui traite à la fois de l'immobilier d'entreprise (11,641 MF provisionnés à ce titre, en 1999, dont 2,841 MF pour le parc d'activités du Bourbonnais à Lyon 9°), du soutien au développement local et à la création d'entreprise (3,5 MF) et de l'animation économique (2,115 MF),
- les missions technopole et filières avec 5 MF pour le plan technopole, 2,950 MF pour le développement des filières (environnement, textile) et 1 MF pour le développement des sites technopolitains,
- l'accueil et l'implantation d'entreprises qui seront soutenus à hauteur de 5,2 MF.

La Communauté urbaine joue également un rôle important en matière d'emploi à travers ses objectifs de recrutement dans le cadre des emplois villes, des emplois jeunes, des contrats emplois solidarité. La masse salariale absorbée par ces emplois d'insertion s'élèvera à 28,561 MF, soit une augmentation de 75,27 % compensée au deux tiers par les aides de l'Etat.

La réorganisation interne des services communautaires sera poursuivie en 1999 et sera accompagnée de conseils et d'assistance pour la démarche de progrès (1,9 MF) et du renforcement des moyens informatiques (39,5 MF, soit une augmentation de 5,86 % par rapport au budget précédent).

La croissance de la masse salariale des personnels permanents apparaît parfaitement maîtrisée avec une progression limitée à 2 %, à périmètre égal ; en effet, c'est plus de 1 000 sapeurs-pompiers qui ne seront plus à l'effectif communautaire à partir du 1er janvier 1999.

L'augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération brute est estimée en masse sur l'année à 0,68 %. L'incidence des promotions de grade et d'échelon ne sera que de 0,59 %, en légère baisse par rapport à 1998.

Les principales évolutions concernent, d'une part, le régime indemnitaire avec la revalorisation de la prime des agents techniques (1,779 MF), l'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux agents de la filière administrative (3,378 MF) et, d'autre part, le déroulement de carrière des conducteurs territoriaux (1,600 MF).

Avec 881,051 MF, la part des dépenses de personnel, par rapport à l'ensemble des dépenses réelles, s'établit à 26,10 %.

Au niveau financier, le montant des intérêts de la dette à long terme à payer en 1999 s'élèvera à 231,420 MF dont 96,6261 MF au titre des intérêts courus non échus de 1998 en section d'investissement et à 134,794 MF en section de fonctionnement au titre des intérêts courus de 1999. La ligne de trésorerie est portée à 10,800 MF pour gérer au mieux les flux de caisse.

La sûreté budgétaire s'établit à 31,117 MF. Cette provision devrait permettre d'envisager, si nécessaire, le décroisement des compétences entre le Département et la Communauté urbaine, sur les participations au SYTRAL et au SDIS provisionnées respectivement à hauteur de 394,977 MF et 366,505 MF.

La dotation de solidarité aux communes s'élèverait, en 1999, à 18 MF, équivalente aux crédits de 1998 mais en hausse de 16,9 % par rapport à la prévision initiale du budget primitif 1998 qui a dû être réajustée au budget supplémentaire.

Parmi les fonds de concours accordés par la Communauté, le plus important (40 MF) sera destiné aux offices d'HLM et aux OPAC en 1999 dans le cadre de la politique en faveur du logement social.

A périmètre comparable, les crédits de la logistique et des bâtiments, arrêtés à 84,395 MF, ont été réduits de 4,51 % par rapport au budget primitif 1998. Des économies de gestion sont à réaliser particulièrement dans le secteur de l'habillement, pour les frais d'impression (- 0,466 MF), au niveau des frais d'entretien et des fournitures.

Les économies réalisées sont aussi imputables aux renégociations de contrats qui permettent au centre d'échanges de Lyon-Perrache de contenir ses dépenses à hauteur de 18,225 MF.

L'entretien des poteaux d'incendie incombera à la direction de l'eau en 1999 au même titre que les autres réseaux d'eau : 2,6 MF ont été inscrits, correspondant au budget primitif 1998 attribué au service incendie et secours alors gestionnaire de ces crédits.

Le poste de la propreté demeure le plus important des dépenses opérationnelles : 483,904 MF, soit 14,34 % des dépenses réelles. Globalement présenté en augmentation de 1,16 %, ce budget devrait faire l'objet de mesures d'économies. Il est toutefois contrasté : le recours aux emplois intérimaires devrait être limité pour ne pas excéder l'enveloppe prévue (9,192 MF). Les dépenses d'entretien et de déneigement des voies arrêtées à 125,144 MF sont en retrait de 1,08 % grâce aux économies résultant des nouveaux marchés sur achats et prestations externes en matière d'interventions rapides (- 1 MF), de lavage des trottoirs (- 0,360 MF) et de fauchage.

En ce qui concerne l'enlèvement des ordures ménagères, l'inscription de 99,564 MF tient compte des coefficients de révision de prix. Les frais de délestage des ordures ménagères de l'usine Lyon-nord pourraient atteindre 10 MF à la fin de l'année 1998 ; toutefois, 4,923 MF seulement ont été prévus en 1999 car l'usine devrait subir moins de périodes d'arrêt dues aux travaux.

Le poste des carburants atteint 12,750 MF. Il est en progression de 1,23 % pour tenir compte de l'utilisation accrue de l'aquazole. En revanche, les dépenses d'entretien des véhicules sont stabilisées à leur niveau 1998 (3,150 MF).

La réglementation impose de renforcer la collecte sélective et de limiter l'incinération. L'extension de la collecte sélective de 300 000 à 400 000 habitants est envisagée pour la fin de l'année 1999. 16,295 MF seront consacrés à la collecte sélective en 1999, soit une augmentation de 7,47 %.

Le budget primitif de la voirie, arrêté à la somme de 280,102 MF, est présenté en légère diminution (0,7 MF) par rapport à celui de 1998. Les subventions d'équipement représentent 52,050 MF dont 40 MF sont destinés au Conseil général pour le programme mixte de voirie.

Le réseau mutualisé de télécommunication bénéficie de sa première inscription avec 3,495 MF dont 1,925 MF de frais d'études et 1,570 MF au SYTRAL pour l'entretien des réseaux câblés du métro. Une recette de 3,705 MF est attendue parallèlement des opérateurs.

Une subvention de 5 MF est également prévue à l'attention de la SNCF pour la réfection des ouvrages métalliques dans Lyon.

Les dépenses concernant l'entretien des chaussées, des trottoirs et des plantations d'arbres ont été réduites de 1,7 %. Elles représentent 96,777 MF, soit plus du tiers du budget de fonctionnement de la voirie.

En fonctionnement, 185,054 MF seront consacrés au développement urbain en 1999. Ils permettront le fonctionnement des missions Lyon-Confluence (4,3 MF), pentes de la Croix-Rousse (2,950 MF), Part-Dieu (2 MF), Gerland (3,3 MF), TECHLID (4,26 MF) et tramway (18,74 MF).

Les participations aux bilans de ZAC (26,199 MF) sont réduites pratiquement de moitié par rapport au budget primitif 1998 grâce aux versements anticipés réalisés en 1998 pour les ZAC "Wilson-Charpennes" à Villeurbanne, "Thiers" à Lyon 6°, "Saint Clair" à Caluire et Cuire ainsi que "Pierres Blanches" à Mions.

Par ailleurs, 5 MF d'études ont été prévus pour le plan de déplacements urbains.

En ce qui concerne le développement social urbain, seules ont été inscrites les subventions d'équipement ayant fait l'objet, en 1998, de conventions signées avec la Communauté urbaine. Le même souci de prudence budgétaire a été appliqué à la gestion de proximité qui doit s'étendre en 1999. Les opérations en cours de lancement seront donc budgétées au fur et à mesure des besoins dans le courant de l'exercice 1999.

Sur les 32,995 MF consacrés au développement social urbain en 1999, on peut noter les études engagées sur les observatoires de logement (4,691 MF) et sur certains sites DSU comme Mermoz à Lyon 8° (1,13 MF), la Duchère à Lyon 9° (1,13 MF), Haute Roche à Pierre Bénite (1,163 MF), Ville Nouvelle à Rillieux la Pape (2,400 MF), Vaulx en Velin (4,539 MF), Vénissieux (3,272 MF).

Les crédits destinés à l'écologie urbaine ont été arrêtés à 8 MF ; 1,5 MF a été provisionné pour la préservation des Balmes de La Mulatière et la lutte contre les crues de l'Yzeron.

2° - Les mouvements d'ordre -

Les mouvements d'ordre progressent de 11,76 % et s'établissent à 946,488 MF. Ils constituent une grande partie de l'autofinancement de la section d'investissement. L'augmentation du virement à la section d'investissement, porté à 357 MF, explique largement cette hausse. Parallèlement, les amortissements et les charges à étaler sont en légère baisse : 491,139 MF en 1999 pour 497,707 MF en 1998. De même, le montant des intérêts courus non échus en 1999 avec 88,349 MF fléchit de 9,06 %.

- Budget primitif 1999 - budget principal - dépenses de fonctionnement - (en MF) - tableau n° 3 -

Directions	Budget primitif 1998	Budget primitif 1999	Variation 1999-1998
Secrétariat général	2,500	4,092	63,68%
dont :			
- mission prospective	2,500	2,300	-8,00%
- réseaux de villes		0,662	ns
- coopération décentralisée		1,130	ns
Communication	25,000	29,300	17,20%
dont :			
- communication externe	19,000	18,000	-5,26%
- collecte sélective	6,000	4,000	- 33,33 %
- achat d'espaces publicitaires dans le milieu sportif		3,000	ns

- promotion des actions économiques de la Communauté urbaine		2,000	ns
- EURONEWS		2,300	ns

Direction générale des services	38,648	42,400	9,71 %
dont :			
- démarche de progrès		1,900	
- service administratif	2,519	2,600	3,22 %
- assemblée communautaire	17,370	17,200	- 0,98 %
- service juridique et marchés	18,759	20,700	10,35 %
Direction des systèmes d'information et de télécommunication	46,169	48,550	5,16 %
dont :			
- informatique	37,313	39,500	5,86 %
- cartographie	1,050	1,050	0,00 %
- télécommunications	7,806	8,000	2,49 %
Ressources humaines	1 128,967	881,051	- 21,96 %
dont :			
- masse salariale sans DIS	768,083	783,289	1,98 %
- sapeurs-pompiers	279,483		
- personnel technico-administratifs de la DIS	37,138	38,466	
- emplois d'insertion	16,295	28,561	75,27 %
Finances et contrôle de gestion	834,546	1 194,170	43,09 %
dont :			
- intérêts courus échus 1999 et ligne de trésorerie	144,556	145,594	0,72 %
- subventions diverses y compris SDIS	246,125	365,505	32,29 %
- galeries et ruisseaux (voir eau en 1999 section investissement)	15,500		
- subvention à SYTRAL	394,977	394,977	0,00 %
- sûreté budgétaire	3,668	31,117	ns
Délégation générale aux services urbains et à la proximité		0.700	ns
dont :			
- direction		0,005	
- gestion de la délégation		0,365	
- proximité		0,330	
Logistique et bâtiments	88,378	84,395	- 4,51 %
dont :			
- entretien, fournitures, énergie	43,677	41,500	- 4,98 %
- administration générale	24,410	21,475	- 12,02 %
- centre d'échanges de Lyon-Perrache	19,171	17,975	- 6,24 %
- réorganisation des services et nouvel aménagement		0,700	
- subventions	0,740	1,750	136,49 %
Eau	2,400	2,000	- 16,67 %
- entretien des poteaux d'incendie	2,400	2,000	

Propreté	478,377	483,904	1,16 %
dont :			
- incinération	128,433	128,044	- 0,30 %
- enlèvement des ordures ménagères	96,000	99,564	3,71 %
- déchèteries et recyclage	46,000	47,996	4,34 %
- nettoyage	126,508	125,144	- 1,08 %
- personnel intérimaire	10,110	9,192	- 9,08 %
- délestage	1,482	4,923	ns
- collecte sélective	15,162	16,295	7,47 %
Voirie	281,801	280,102	- 0,60 %
dont :			
- entretien chaussées, trottoirs	80,748	79,577	- 1,45 %
- réfection tranchées	45,000	45,000	0,00 %
- signalisation lumineuse	29,970	29,997	0,09 %
Incendie et secours	60,562		
dont :			
- fluides	13,037		
- habillement	6,200		
- vacations sapeurs-pompiers volontaires	8,922		
Développement urbain	208,196	185,054	- 11,12 %
dont :			
- habitat	34,100	29,805	- 12,60 %
- OPAH	20,992	20,147	- 4,03 %
- DSU	40,459	32,995	- 18,45 %
- urbanisme opérationnel (ZAC)	48,623	26,198	- 46,12 %
- mission Perrache Confluent	1,750	4,300	145,71 %
- mission tramway		18,740	
- urbanisme appliqué	3,900	5,250	34,62 %
Mission grands projets	32,320	73,760	128,22 %
dont			
- participations TNP	18,320	17,100	- 6,66 %
- participations TOP	10,000	1,000	ns
- TNP en régie		55,660	
Affaires économiques et internationales	21,600	36,932	70,98 %
dont :			
- études	8,700	19,516	124,32 %
- subventions	12,900	17,416	35,01 %
Action foncière	30,065	28,602	- 4,87 %
dont :			
- taxes foncières	12,130	14,469	19,28 %
total des mouvements réels	3 279,529	3 375,012	2,91 %
total des mouvements réels hors DIS et hors régie du TNP	2 935,900	2 952,846	0,58 %

mouvements d'ordre	846,856	946,488	11,76 %
- intérêts courus non échus 1999	97,149	88,349	- 9,06 %
- amortissements et charges étalées	497,707	491,139	- 1,32 %
- mouvements d'ordre cessions foncières	20,000	10,000	- 50,00 %
- virement à l'investissement	232,000	357,000	53,88 %
total budget	4 126,385	4 321,500	4,73 %

I - SECTION D'INVESTISSEMENT -

- Les dépenses -

Les dépenses d'investissement vous sont proposées pour l'année 1999 à hauteur de 2569 MF. Elles se répartissent en :

- dépenses opérationnelles : 1 567 MF,
- en mouvements financiers : 1 002 MF.

Ces montants correspondent à des crédits de paiement. Dès le printemps, vous aurez à vous prononcer sur des autorisations de programme qui permettront une véritable programmation pluriannuelle et donc un passage réaliste de la réalisation de vos priorités.

Par rapport au budget primitif précédent, les inscriptions sont globalement supérieures de 7,82 %, soit 186 MF de plus avec 174 MF augmentant les crédits opérationnels pour les domaines d'intervention communautaire définis comme prioritaire par le plan de mandat.

Le budget 1999 intègre le coût de mise en oeuvre des nouveaux projets à Lyon 2°, Lyon-Confluence, le transfert d'Air Liquide, la vallée de la chimie et les opérations d'aménagement liées au tramway. *A contrario*, il n'enregistre pas l'impact financier relatif au "rachat" de l'ouvrage du tronçon nord du périphérique.

Les mouvements d'ordre budgétaire identifient pour 240,3 MF :

- la dotation aux amortissements (23 MF), les charges à étaler (206 MF),
- les écritures de TVA induites par les investissements communautaires réalisés dans les cimetières concédés de Bron et de Rillieux la Pape (1,236 MF),
- les mouvements à effectuer pour le foncier, lors d'échanges ou de cessions gratuites (10 MF).

Les inscriptions opérationnelles représentent les principales orientations du plan de mandat et financent prioritairement les équipements communautaires (acquisitions foncières, matériels, frais d'études et travaux hors galeries drainantes et ruisseaux) pour 1 040,3 MF. Elles comptabilisent également les acomptes à verser aux mandataires pour 206 MF, les dépenses réalisées pour le compte des communes, des OPHLM et autres établissements publics, soit 319 MF.

Le développement économique et l'emploi représentent 270 MF.

Le projet de budget intègre la poursuite d'opérations significatives. Il s'agit notamment :

- des aménagements du parc technologique de la porte des Alpes à Saint Priest (42,8 MF). Ceux-ci comprennent aussi les travaux pour le dépôt du tramway dans le quartier central (1,22 MF), la construction des bassins de rétention et d'infiltration sur l'emprise des terrains Minerve (5,645 MF) ainsi que les collecteurs sous le boulevard urbain "est" (4,95 MF),

- du déroulement des projets définis pour le pôle de Gerland à Lyon 7°. 42 MF sont réservés au parc de Gerland. La dépollution des terrains (7,8 MF), le déplacement du Lyon olympique universitaire (14,5 MF), les travaux liés à la construction du skate parc (14 MF) et la première tranche de travaux sont identifiés dans le programme 1999. La participation de la ville de Lyon représente pour ce projet 21,23 MF pour l'année. Diverses opérations foncières, la requalification de la place Antonin Perrin et de l'avenue Jean Jaurès s'inscrivent pour 14,10 MF dans la réalisation du boulevard scientifique. Le programme complémentaire pour le traitement des voies de Gerland, du Vercors et du cheminement piétonnier de la halle Tony Garnier est identifié pour 2,85 MF,

- du quartier de la Part Dieu à Lyon 3°. La Communauté finance pour 1 MF l'achat de l'immeuble La Majo. La démolition de certaines passerelles autour du centre commercial et de l'auditorium constitue, pour 9,95 MF, les autres actions définies pour ce secteur.

17,65 MF sont mobilisés pour le grand chantier de Perrache-Confluent. En 1999, il s'agit de programmer l'achat d'emprises foncières cours Charlemagne à Lyon 2° (10,35 MF), des démolitions (2,8 MF) ainsi que les études pour l'aménagement des rives, l'infrastructure du port, le déplacement de l'autoroute et la conduite de l'opération (4,5 MF).

L'offre nouvelle aux acteurs économiques du site des Bruyères à Limonest (0,7 MF) ainsi que le démarrage de la construction de l'échangeur sur l'autoroute A 6 au lieu-dit le Tronchon (1 MF) définissent les interventions de la Communauté pour le pôle de développement TECHID.

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement économique, la Communauté urbaine a choisi d'offrir les meilleures conditions d'extension et de redéploiement pour les entreprises de l'agglomération. Pour assurer la création d'une nouvelle unité de production de la société SMI Koyo sur le site industriel d'Irigny, la Communauté urbaine a décidé de se porter acquéreur du terrain contigu à ce site et appartenant à la société Air Liquide. L'avancement du projet permet de prévoir la réalisation de cette opération foncière, sur l'exercice 1999, pour un montant estimé à 91 MF.

Des études sont également lancées pour la création d'une voie nouvelle, à Marcy l'Etoile, nécessaire au désenclavement de la zone d'activités de la commune (0,75 MF).

Six requalifications de zones industrielles sont clairement identifiées dans ce budget : le site de Champ de Lière à Rillieux la Pape (3,75 MF), les ZI de Chassieu (4,6 MF), Corbas-Montmartin (1,45 MF), Craponne (1,88 MF), Neuville sur Saône (3 MF) et la Saulaie à Oullins (1,55 MF).

Il s'agit de financer le traitement de voiries et les travaux paysagers des zones ainsi que la construction des bretelles d'accès et de sortie de l'autoroute A 7 pour le compte de l'Etat sur la commune d'Oullins. 5,43 MF supplémentaires financent les études indispensables à la définition d'autres programmes de reconquête des friches et l'achat des emprises foncières correspondantes.

6 MF sont encore spécifiquement réservés à l'aménagement de la vallée de la chimie. Les interventions proposées correspondent à la requalification, la construction de voiries et de réseaux d'assainissement sur les communes de Saint Fons et de Feyzin ainsi qu'à un programme de plantations arboricoles.

La construction de l'Ecole normale supérieure des lettres et des sciences humaines à Lyon 7° (332 MF dont 140 MF d'acomptes de trésorerie au mandataire), compensée pour 310 MF par des recettes particulières, constitue, avec l'achat d'assiettes foncières pour le transfert du marché d'intérêt national à Corbas, les principales actions au titre des grands équipements d'agglomération (356,8 MF).

L'enveloppe financière affectée, cette année encore, aux projets en faveur des déplacements urbains, soit 511 MF, traduit l'intérêt de notre collectivité pour ce domaine de compétences. Par comparaison, le budget primitif 1998 représentait 438 MF.

121,9 MF relèvent des travaux et du foncier pour le tronçon nord du périphérique. Le percement du deuxième tube du tunnel de Caluire et Cuire et la réalisation des équipements associés sont arrêtés à la somme de 51 MF. 30,35 MF sont attendus du département du Rhône pour l'ensemble de l'ouvrage.

Des opérations spécifiques de voiries individualisées sont proposées pour 91,3 MF. Le programme arrêté autorise l'étude du lancement d'aménagements nouveaux sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Des chantiers importants se poursuivent dans l'année. C'est le cas pour :

- la rénovation du tunnel sous Fourvière (18 MF) : le concours financier du Conseil général peut être estimé à 6,37 MF,
- le boulevard urbain "est" à Saint Priest (12,5 MF) financé également par le département du Rhône et la commune de Saint Priest (4,77 MF),
- le contournement ouest de Saint Genis Laval (7,13 MF),
- la fin de l'aménagement du boulevard Stalingrad à Villeurbanne dans le cadre de la requalification des voies urbaines (5,25 MF),
- la réfection des parcs de stationnement de la ZUP de Rillieux la Pape (3 MF),
- le mail de la rue Saint Nestor à Lyon 8° (3,15 MF).

Pour approcher de la notion de crédit de paiement sur l'exercice comptable, la dépense réelle pour la voirie de proximité est estimée à 130 MF. 8 MF d'investissement pour le fonds d'initiative communal vont permettre aux villes de faire réaliser des programmes de travaux qu'elles auront elles-mêmes déterminés. Les autres actions de proximité contribuent notamment :

- au maillage des réseaux cyclables sur l'ensemble de l'agglomération (6,2 MF),
- au renouvellement des plantations d'arbres d'alignement (4,88 MF),
- à la réalisation d'aménagements de sécurité aux abords des groupes scolaires (3,75 MF) et pour les personnes à mobilité réduite (1,75 MF).

Conformément aux prescriptions du plan des déplacements urbains, la Communauté urbaine réalise, en maîtrise d'ouvrage, des infrastructures liées au projet tramway. Pour l'année 1999, le traitement de l'esplanade Vivier Merle à Lyon 3° ressort à 71,4 MF dont 33 MF sont des avances de trésorerie prévues dans le mandat avec la SERL. Le montant comprend des études, le déplacement des réseaux, le traitement des surfaces. La Communauté urbaine a décidé d'entreprendre des travaux pour l'amélioration de la qualité de l'aménagement des espaces publics qui longent le tracé de la ligne. Ces interventions supposent l'ouverture d'une dépense de 18 MF.

Le syndicat mixte pour les transports du Rhône et de l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), partenaire du réseau intermédiaire, contribue à hauteur de 10,2 MF au dossier de l'axe T 1 à Vaulx en Velin. Les investissements communautaires sont arrêtés à 12,5 MF pour l'année, sur ce projet.

Un effort de 3,25 MF est également formalisé pour améliorer l'accessibilité des usagers des gares de Sathonay Camp et du Val de Saône.

Pour les transports en commun, les dépenses que la Communauté urbaine prévoit d'engager en investissement représentent donc 105,15 MF.

En matière de politique de la ville et de l'habitat, le budget voté en section d'investissement finance spécifiquement la restructuration des quartiers DSU. 67,99 MF de crédits de paiement sont inscrits en 1999. Ils concernent dix-sept sites urbains. La Communauté urbaine est un partenaire essentiel à la réalisation de ces projets : en moyenne, il prend en charge plus du tiers du coût de chaque opération. Sur cette enveloppe, qui est en sensible augmentation par rapport à l'an dernier (49,4 MF), 39,5 MF sont des dépenses pour le compte de tiers (offices d'HLM, communes, ...). Les autres interventions sont liées à la requalification des espaces extérieurs et des voiries.

Les équipements publics dans le périmètre des plans d'aménagement d'ensemble (PAE) seront lancés à hauteur de 5,8 MF. L'aménagement des voiries pour le PAE Vallon des Vosges à Fontaines Saint Martin (2,45 MF), le PAE Vallon des Prés à Sainte Foy lès Lyon (1 MF) sont les principales actions de l'exercice budgétaire.

19,25 MF sont réservés aux travaux primaires et secondaires dans les zones d'aménagement concerté (ZAC), ils financent notamment les frais de maîtrise d'oeuvre et les études d'impact des nouvelles opérations telles que la ZAC "Pesselière" à Mions (0,50 MF), la ZAC "du Centre-Ville" à Pierre Bénite (0,20 MF), la ZAC "Mozart" à Saint Priest (0,50 MF). La Communauté urbaine prévoit de recevoir 1 MF de la commune

d'Oullins pour les dépenses engagées à hauteur de 2 MF sur la ZAC "de la Saulaie" quartier sud récemment créée.

L'inscription proposée pour la ZAC "d'Yvours" sur les communes d'Irigny et de Pierre Bénite permet de prendre en charge des frais de démolition, la dépollution des terrains (3,26 MF) et le lancement de travaux de voirie (1 MF).

Les autres propositions de dépenses pour l'aménagement urbain représentent 57,13 MF.

Trois opérations sur le secteur des pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er figurent dans les interventions pour la centralité et l'urbanisme commercial. Il s'agit de :

- la requalification des espaces publics de la montée de la Grande Côte : 4,21 MF,
- l'étude pour l'aménagement urbain des pentes : 0,46 MF,
- la pose de jalonnement et des travaux de requalification des voiries dans le cadre des déplacements urbains pour ce secteur (2,87 MF).

Les travaux de sécurité sur les immeubles propriété de la Communauté urbaine au 16 et 17, rue de l'Epée à Lyon 3°, l'achat d'autres tènements, l'étude pour la création d'une place publique sont les actions retenues, en 1999, pour la restructuration de l'îlot Moncey Paul Bert à Lyon 3° (2,85 MF).

4,06 MF financent le réaménagement des places Saint Paul et Saint Jean à Lyon 5° ainsi que la définition du programme des travaux du quai Romain Rolland.

19,36 MF concernent la définition des opérations du schéma directeur pour l'urbanisme commercial. Un projet spécifique pour la commune de Tassin la Demi Lune est identifié pour 4,45 MF. Il s'agit de la création d'un mail piétonnier, d'une voie nouvelle et de l'aménagement de la place Pérabut.

Les travaux pour la nouvelle rue Mouton Duvernet à Lyon 3° (8 MF) et l'acquisition de terrains rue Spréafico à Villeurbanne pour le développement ultérieur du secteur de la Doua Salengro (2,10 MF) constituent les demandes principales de crédit dans la rubrique "avant-projet".

L'investissement pour les espaces publics et fluviaux est fixé à 23 MF.

Plusieurs aménagements nouveaux entrent en phase opérationnelle : la place Roger Salengro à Oullins (0,375 MF), la place François Millou à Sainte Foy lès Lyon (0,525 MF), la place Docteur Lazare Goujon à Villeurbanne (0,30 MF), la place Gailleton à Lyon 2° (0,75 MF)...

D'autres opérations se poursuivent. Le démarrage de la requalification de la rue Pauline Jaricot à Lyon 5° et la fin de la signalétique pour le parc des Hauteurs sont programmés pour 2,9 MF. Le traitement de la place Jean Jaurès à Pierre Bénite (3,38 MF), de la rue d'Orsel et du square de la Résistance à Oullins (3,02 MF) doivent s'achever en 1999. Par ailleurs, on notera la poursuite des travaux sur les places Sublet et Barbusse à Vénissieux pour un montant de 3,38 MF.

L'enveloppe de 1,5 MF réservée aux aménagements fluviaux finance les travaux de la pointe du confluent à Lyon 2° démarrés en 1998 et la construction de la halte fluviale de Curis au Mont d'Or.

Hormis les achats de tènements fonciers induits dans le déroulement des opérations pour le développement économique, les déplacements urbains, l'urbanisme et la maintenance, la Communauté urbaine réalise des acquisitions dans le cadre des réserves foncières : 25 MF dont 4 MF au profit du logement social sont proposés sur ce poste. Elle acquiert également des propriétés pour le compte des communes ou établissements publics à hauteur de 30 MF en dépenses et aussi en recettes pour constater le paiement des organismes bénéficiaires.

Le conseil de communauté a récemment approuvé le principe d'extension progressive de la collecte sélective et du tri des matériaux sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Notre collectivité s'est, en outre, engagée financièrement à se conformer aux objectifs européens et nationaux en matière de traitement des ordures ménagères. Pour soutenir ces actions, le budget en investissement prévoit sur une enveloppe de 24,8 MF :

- l'achat de silos et bacs multimatériaux qui seront mis à la disposition des usagers (10,52 MF),

- la création de points d'apport volontaire dans les zones d'habitat collectif (0,60 MF),
- la remise à niveau des installations de l'usine d'incinération des ordures ménagères à Lyon 7° (8,26 MF) : le programme comprend le remplacement d'un turbo-alténateur qui sera réalisé en deux ans (4 MF) ainsi que les travaux relatifs aux traitements des fumées (0,46 MF),
- pour les déchèteries (4,10 MF), la construction d'un centre à Lyon 9° (2,1 MF) et la rénovation des installations de Pierre Bénite (1,5 MF).

Des crédits sont ouverts pour l'écologie urbaine à hauteur de 1,42 MF. Ils concernent la rénovation du Moulin de l'Yzeron à Francheville.

Les inscriptions de dépenses relatives à l'incendie et au secours sont résiduelles : 4,10 MF. La fin de chantier d'extension du centre d'intervention de Tassin la Demi Lune est pris en charge à hauteur de 1,20 MF. En 1999, il s'agit de travaux réalisés pour le compte du nouvel établissement public qui font l'objet d'une recette d'un montant équivalent.

En revanche, le renouvellement des poteaux d'incendie relève toujours de la compétence de la communauté urbaine (2,9 MF).

La maintenance des bâtiments, matériels, logiciels et le renouvellement mobilisent 168,31 MF.

Dans la rubrique des bâtiments, on retrouve les dépenses liées :

- à l'entretien des installations du centre d'échanges de Lyon-Perrache à Lyon 2° (2,42 MF) et de l'hôtel de communauté (5 MF),
- à l'aménagement de clairières et de réseaux d'eau dans les cimetières de Bron et de Rillieux la Pape (6 MF hors TVA récupérable),
- aux travaux de sécurité et aux frais de démolition des propriétés du domaine privé communautaire (15 MF),
- à la poursuite du chantier de désamiantage des trémies routières sous le centre d'échanges de Lyon-Perrache (1 MF).

La réorganisation générale de la Communauté engagée en 1998 s'appuie sur un redéploiement des services et la recherche de nouveaux locaux. L'achat de deux niveaux dans l'immeuble M+ M au 177, rue Garibaldi à Lyon 3° répond à un certain nombre de besoins : délocalisation de la mission ENS, installation de salles de formation informatique... Le budget 1999 prévoit cette acquisition ainsi que les travaux de désamiantage et d'aménagements (12 MF).

2,24 MF soldent également le réaménagement de bureaux nouvellement acquis au CLIP à Lyon 3° pour l'installation future de la direction de la voirie.

21,11 MF sont aussi affectés à l'achat et à l'aménagement de dépôts et de bâtiments pour les services urbains et particulièrement pour la direction de la propreté (15,41 MF).

Le développement des moyens informatiques sera assuré à hauteur de 37,8 MF. 27,96 MF concourent à une évolution des projets des directions, au renouvellement du matériel et des logiciels, à la mise en place de nouvelles applications. 10,10 MF financent des projets plus spécifiques déjà identifiés en 1998 :

- l'ouverture du système informatique communautaire (4,5 MF) : la sécurisation du réseau, son ouverture *via* INTERNET, le développement des sites externes et des nouvelles offres de service sont les objectifs proposés pour 1999,
- le projet 5 S pour la généralisation du relevé géométrique des voies et de l'état des chaussées (3,6 MF),
- le développement informatique pour la révision du plan d'occupation des sols, son ouverture aux communes et le projet de servitudes d'utilité publique (1,5 MF),
- les prestations orthophotographes (0,50 MF) pour l'acquisition des données et la scannérisation de plans et de documents.

Les autres postes de dépenses pour la maintenance sont consacrés :

- aux ouvrages d'art : la Communauté réalise de grosses réparations sur les ponts, les tunnels ou les parcs de stationnement affermés (5,30 MF),
- au renouvellement du parc automobile : il s'agit des véhicules lourds de la propreté et de la voirie (22,85 MF) ainsi que des véhicules légers destinés à l'ensemble des services communautaires (7,55 MF),
- à l'achat de mobiliers et de matériels de bureau ou techniques (16,36 MF).

Les mouvements financiers sont arrêtés à la somme de 1 002 MF. Ils correspondent à 39 % des dépenses de la section. Y figurent pour les grands postes :

- le remboursement du capital de la dette (398 MF) et de l'emprunt relatif au portage du FCTVA sur les équipements communautaires (230 MF),
- le montant des charges à étaler, soit 205,88 MF pour l'amortissement des fonds de concours aux organismes publics (50,51 MF) et des subventions d'équipements versées, au moins égales à 1 MF (155,37 MF),
- la dotation aux amortissements des subventions reçues du Conseil général pour le tronçon nord du périphérique (23,21 MF),
- les travaux relatifs aux galeries drainantes et ruisseaux (17 MF),
- l'achat de titres de participation pour la future SEM Perrache-Confluent (3,7 MF).

- Les recettes -

Comme en dépenses, on distingue :

- les recettes opérationnelles pour 533 MF : elles financent 34 % des dépenses relatives au même périmètre,
- les mouvements financiers pour 2 036 MF.

Les écritures d'ordre représentent 957,73 MF. Pour la plupart, elles figurent dans cette dernière rubrique.

- Les inscriptions par domaine d'intervention -

Elles regroupent, d'une part, les subventions reçues de nos partenaires financiers pour 69,62 MF hors les participations attendues pour les galeries drainantes prévues dans les mouvements financiers. Il s'agit :

- de l'Etat et des établissements publics nationaux (6,68 MF) pour les interventions programmées dans les DSU et le domaine de la propreté,
- de la région Rhône-Alpes (2,064 MF),
- du département du Rhône (38,063 MF) : le Conseil général participe prioritairement aux projets de déplacements urbains (TNP, tunnel sous Fourvière...), aux opérations de développement économique (boulevard urbain "est" à Saint Priest), au programme de déchèterie et à la construction de la gare routière internationale à Lyon 2,
- des communes (1,60 MF),
- du SYTRAL (19,027 MF) qui apporte son concours pour l'axe T 1 à Vaulx en Velin, les travaux pour les bassins de rétention d'eaux pluviales à Saint Priest et la gare routière internationale à Lyon 2°,
- d'autres tiers, notamment pour les actions dans le domaine de l'urbanisme (PAE, ZAC) (2,188 MF).

Elles concernent, d'autre part, des écritures relatives :

- à la régularisation d'acomptes de trésorerie pour les opérations en mandat (196,53 MF) et pour la récupération de la TVA sur les cimetières (2,471 MF), les avances remboursables versées par le Conseil général pour les acquisitions foncières du TNP (4,5 MF),

- les sorties patrimoniales des cessions foncières (10 MF) et les annuités attendues des communes pour des acquisitions réalisées pour leur compte (5,19 MF),

- les recettes à percevoir pour des équipements non communautaires (244,99 MF), notamment l'ENS (170 MF).

En mouvements financiers, la part du programme d'emprunt constitue l'inscription la plus significative. Pour réaliser les investissements proposés en 1999, l'emprunt à long terme doit s'élever à 657 MF (813 MF au budget primitif 1998). Il est augmenté de l'emprunt à court terme de 230 MF pour le préfinancement du FCTVA.

Les autres recettes externes qui équilibrent la section correspondent :

- au FCTVA estimé à 115 MF pour les dépenses éligibles en 1997. 7,93 MF sont à reverser au Conseil général pour les dépenses liées au TNP,
- la taxe locale d'équipement calculée à 38 MF. Le reversement aux communes et les restitutions représentent 6,95 MF,
- le produit des amendes de police pour 48 MF.

Dans les ressources internes, l'annuité 1998 des charges à étaler est fixée à 398,51 MF. Elle est composée de :

- l'amortissement des fonds de concours aux organismes publics (14,26 MF) et des subventions d'équipement (110,94 MF) ;
- l'indemnité de réaménagement de la dette (2,014 MF).

Le virement de la section de fonctionnement (357 MF) constitue avec l'amortissement des frais d'études, des logiciels (44,59 MF), des biens meubles ou immeubles productifs de revenus (42,68 MF), les intérêts courus non échus pour 1999 (88,35 MF) et la provision pour garantie d'emprunt (5,35 MF), les autres inscriptions importantes de cette rubrique.

10 MF sont ouverts en mouvement d'ordre pour l'intégration des biens fonciers reçus à titre gratuit. Cette inscription est également prévue pour un montant identique en dépenses.

L'autofinancement 1999 dégagé de la section de fonctionnement ressort à 717 MF.

- Budget primitif 1999 - budget principal - section d'investissement (en F) - tableau n° 4 -

Domaines	Dépenses	Recettes	Charge nette
Développement économique et emploi	270 328 400	41 719 000	228 609 400
offres de sites	146 628 400	41 619 000	105 009 400
opérations d'urbanisme à dominante économique	4 300 000	100 000	4 200 000
actions économiques	91 750 000	0	91 750 000
requalification ZI et reconquêtes des friches	27 650 000	0	27 650 000
Grands équipements d'agglomération	356 800 000	310 000 000	46 800 000
Déplacements urbains	511 085 000	85 663 250	425 421 750
tronçon nord du périphérique	121 900 000	30 350 000	91 550 000
voirie individualisée	91 305 000	11 613 250	79 691 750
actions de proximité	159 800 000	0	159 800 000
transports en commun	105 150 000	43 700 000	61 450 000
gestion du trafic	32 930 000	0	32 930 000
Habitat et politique de la ville	67 993 000	18 285 000	49 708 000
développement social urbain	67 993 000	18 285 000	49 708 000
Urbanisme	82 227 660	6 366 080	75 861 580
plan d'aménagement d'ensemble	5 852 000	1 722 500	4 129 500

ZAC travaux primaires	19 246 660	4 643 580	14 603 080
centralité et urbanisme commercial	45 029 000	0	45 029 000
avant-projet d'urbanisme	12 100 000	0	12 100 000
Aménagement d'espaces publics	22 992 000	5 205 000	17 787 000
Investissement foncier	56 620 000	45 190 904	11 429 096
réserves foncières	25 100 000	10 000 000	15 100 000
autres investissements fonciers	31 520 000	35 190 904	-3 670 904
Ecologie urbaine	26 236 000	7 826 000	18 410 000
propreté	24 811 000	7 826 000	16 985 000
écologie	1 425 000	0	1 425 000
Incendie et secours	4 100 000	1 200 000	2 900 000
Maintenance et renouvellement	168 312 000	11 841 000	156 471 000
bâtiments	78 422 000	11 841 000	66 581 000

informatique	27 690 000	0	27 690 000
budgets externes	10 100 000	0	10 100 000
ouvrages d'art	5 300 000	0	5 300 000
meubles et matériels	16 395 000	0	16 395 000
véhicules	30 405 000	0	30 405 000
sous-total des crédits opérationnels	1 566 694 060	533 296 234	1 033 397 826
Mouvements financiers	1 002 703 060	2 036 100 886	-1 033 397 826
dont :			
eaux pluviales	17 000 000	1 500 000	15 500 000
FCTVA	7 928 000	115 000 000	-107 072 000
TLE	6 950 000	38 000 000	-31 050 000
produit des amendes de police		48 000 000	- 48 000 000
emprunt long terme	398 362 271	657 000 000	- 258 637 729
préfinancement FCTVA	230 000 000	230 000 000	0
ICNE 1999	96 625 604	88 349 466	8 276 138
charges à étaler	205 880 327	398 510 563	- 192 630 236
dotations aux amortissements	23 209 655	87 281 619	-64 071 964
sûreté budgétaire	2 837 203		2 837 203
SEM Perrache-Confluent	3 700 000		3 700 000
virement de la section de fonctionnement		357 000 000	- 357 000 000
total général	2 569 397 120	2 569 397 120	

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article 35 de la loi n° 96-369 en date du 3 mai 1996 ;

Vu l'article premier de l'arrêté ministériel en date du 21 octobre 1980 ;

Vu sa délibération en date du 22 décembre 1980 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le budget primitif pour l'exercice 1999 du budget principal arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 6 890 897 120 F.

2° - Confirme que le budget principal de 1999 est voté en M 14 par nature et fait l'objet d'une présentation croisée par fonction. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des charges de personnel et des atténuations de charges qui sont des chapitres globalisés.

3° - Dit que les crédits sont exécutoires par le comptable public dans leur montant au niveau du chapitre, dans l'une et l'autre sections, à l'exception des subventions, dont l'individualisation ressort dans l'état annexé au budget.

4° - Décide :

a) - de la mise en recouvrement pour 1999 :

- d'un produit de 2 482 556 586 F au titre de la fiscalité directe locale, sous réserve de la fixation des taux par rapport séparé après que les bases soient notifiées,

- d'un produit de 445 000 000 F au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

b) - que les indemnités de fonction des membres du conseil de communauté seront fixées par référence aux indices de traitement. Les modifications qui surviendraient dans ces indices de traitement seraient de plein droit applicables à ces indemnités.

5° - Confirme que :

a) - la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est due par tous les redevables assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou en sont temporairement exonérés,

b) - pendant l'année 1999, les dispositions que l'Etat sera amené à prendre en vue d'aménager les traitements de la fonction publique seront étendues de droit aux agents de la communauté urbaine de Lyon.

6° - Reconduit pendant l'année 1999, pour les agents non-titulaires de la communauté urbaine de Lyon, l'application totale des dispositions de l'article premier de l'arrêté ministériel en date du 21 octobre 1980 décidée par le conseil de communauté le 22 décembre 1980.

7° - Attribue les diverses subventions à des tiers, telles qu'elles apparaissent dans l'état annexé au budget.

8° - Autorise monsieur le président à solliciter, auprès des établissements prêteurs, la totalité des emprunts à réaliser pour assurer, en 1999, la trésorerie et les moyens de paiement du présent budget et des budgets annexes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,